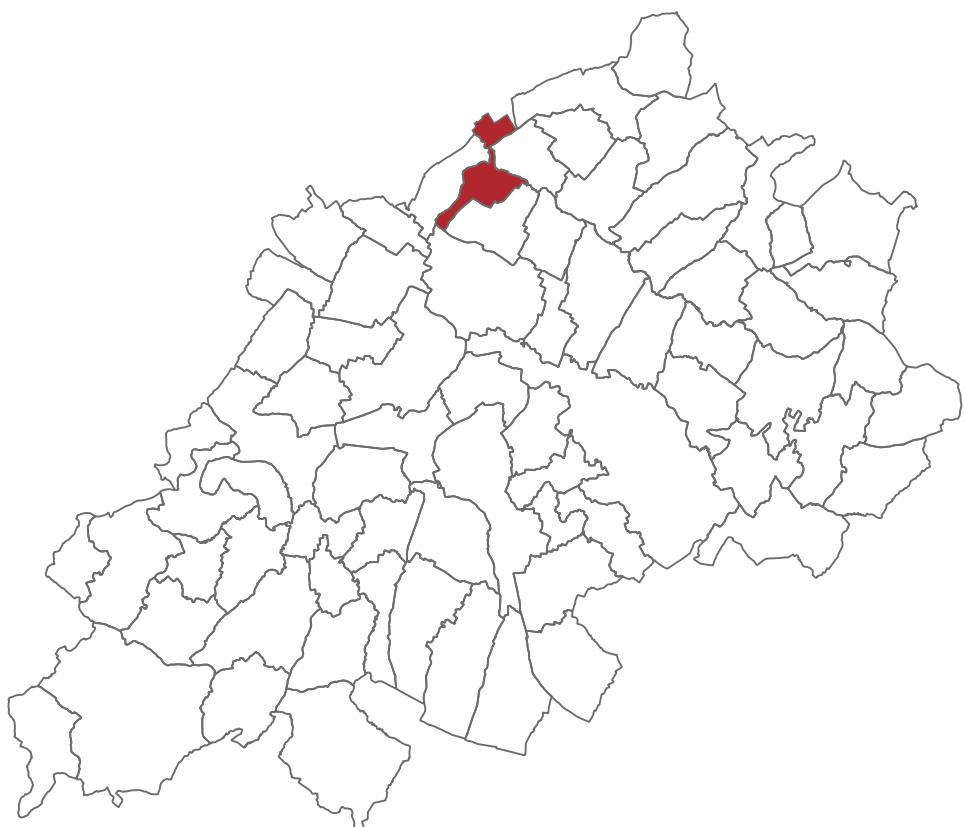


**Plan Local d'Urbanisme intercommunal - PLUi-H
Communauté de communes Terres d'Argentan
Interco**

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE • échelle commune
Version du 15/05/2025

Ommoy



PRESCRIPTIONS

- Haie ou alignement d'arbres à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Patrimoine paysager à protéger
- Patrimoine naturel à protéger pour des motifs écologiques
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination

ZONAGE

- UBb : Secteur mixte à dominante d'habitat des villages ou des faubourgs des bourgs importants
- UH : Secteur de hameau ou de petit village
- UJ : Secteur urbain de jardin
- UE : Secteur d'équipement public et d'intérêt collectif
- N : Zone naturelle
- Nj : Secteur naturel de jardin
- A : Zone agricole

0 500 m